

ECHO-GLAINOIS



Bulletin Municipal
Bulletin Municipal
n° 87

Juillet • Août • Septembre 2018

Concours de palets, randonnée, repas des Aînés



Sommaire

- VIE MUNICIPALE 2
- VIE PRATIQUE 4
- ÉTAT CIVIL 7
- VIE ASSOCIATIVE 7

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

➤ AMÉNAGEMENT MOBILIER : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Au cours des réunions du 4 et 11 juin 2018, la commission « mairie » a étudié les offres de trois fournisseurs (Bureau Concept, Buromat et Burolike) pour l'aménagement en mobilier de la nouvelle mairie.

Après étude des offres, la commission propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de Burolike à savoir 16 951.91 € H.T. et 20 342.29 € T.T.C. pour l'aménagement en mobilier de la nouvelle mairie (salle du conseil municipal, bureau de Mr le Maire, Bureau de l'accueil, bureau du secrétaire, bureau polyvalent, archives, espace accueil et espace détente).

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de Burolike.

Décision :

Suite à la consultation et à l'étude réalisée par la commission « mairie », le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de Burolike à savoir 16 951.91 € H.T. et 20 342.29 € T.T.C. pour l'aménagement en mobilier de la nouvelle mairie.

➤ VOIRIE : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION POINT A TEMPS AUTOMATIQUE - CURAGE DES FOSSÉS

Mr Gilles PENTECOUTEAU donne les résultats de la consultation pour le Point à Temps Automatique :

	Entreprise HERVÉ	Entreprise LANDAIS	Entreprise SAUVAGER
Prix unitaire HT	750 €	700 €	685 €
Montant TTC	4 500 €	4 200 €	4 110 €

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre de l'entreprise SAUVAGER à savoir 5 tonnes à 685.00 € H.T. – montant total : 3 425.00 € H.T. et 4 110.00 € T.T.C.
- Autorise Mr le Maire à signer le marché PATA année 2018 avec l'entreprise SAUVAGER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

➤ EGLISE : REMISE EN SERVICE DES CLOCHES SUITE A ORAGE - DEVIS BODET

Suite à l'orage du 4 juin 2018, les établissements BODET sont intervenus sur la commune pour remplacer différentes pièces électriques endommagées par la foudre.

Au cours de leur intervention, il a été constaté que la ligne de télécommande des cloches entre la sacristie et le clocher (environ 80 mètres) a éclaté dans les voûtes de l'église.

Aussi l'Etablissement BODET propose la mise en place d'une carte de communication série en remplacement du câble de télécommande dans les voûtes avec câblage, réglage et essais.

Pour cette intervention le devis des Etablissements BODET s'élève à 1 505.00 € H.T. et 1 806.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce devis.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le devis des Etablissements BODET qui s'élève à 1 505.00 € H.T. et 1 806.00 € T.T.C. pour la remise en service des cloches (travaux d'entretien bâtiment).

➤ REPLACEMENT DES GRILLAGES ANTI-VOLATILE DU CLOCHER DE L'EGLISE

Le clocher de l'église subissant des dégradations causées par les fientes des pigeons, Mr le Maire présente au conseil Municipal le devis des établissements BODET pour le remplacement des grillages anti-volatile du clocher qui s'élève à 5 850.00 € H.T. et 7 020.00 € T.T.C. comprenant la fourniture de grillages rigides, le démontage des vieux grillages abat-sons vétustes et évacuation, l'installation des 8 abat-sons neufs dans les baies du clocher et le nettoyage de la chambre des cloches avec évacuation des accessoires sans réemploi, puis rédaction du compte rendu de conformité de l'installation, rédigé par le technicien responsable du chantier.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le devis des Etablissements BODET qui s'élève à 5 850.00 € H.T. et 7 020.00 € T.T.C. pour le remplacement des grillages anti-volatile du clocher de l'église (crédits inscrits au budget section dépenses d'investissement)

➤ REPLACEMENT DU MOTEUR DE TINTEMENT CLOCHE 2

Pour le remplacement du moteur de tintement cloche 2 (qui ne fonctionne plus depuis une dizaine d'années), Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis des établissements BODET qui s'élève à 908.00 € H.T. et 1 089.60 € T.T.C.. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce devis.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le devis des Etablissements BODET qui s'élève à 908.00 € H.T. et 1 089.60 € T.T.C. pour le remplacement du moteur de tintement de la cloche 2 de l'église (travaux d'investissement).

➤ PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE DE CATEGORIE C : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (AGENCE POSTALE ET AIDE ADMINISTRATIVE)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la mise en place d'une agence postale communale dans les futurs locaux administratifs, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de catégorie C à temps non complet 17.50/35^{ème} hebdomadaire.

Décision :

Compte tenu de la mise en place d'une agence postale communale et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de catégorie C permanent à temps non complet à raison de 17.50/35^{ème} hebdomadaire pour la tenue de l'Agence Postale.

➤ PROJET DE CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MOISDON-LA-RIVIERE, ERBRAY ET PETIT-AUVERNÉ

Une demande d'installation classée a été déposée par « IEL Exploitation 52 » dont le siège social est situé 41 ter Boulevard Carnot 22000 Saint-Brieuc, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de Moisdon-La-Rivière, Erbray et Petit-Auverné.

Cette demande a fait l'objet d'une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2018 dans les communes de Moisdon-La-Rivière, Erbray et Petit-Auverné, pendant 33 jours consécutifs, du jeudi 14 juin 2018 à 9h00 au lundi 16 juillet 2018 à 16h30.

Suivant les dispositions de l'article 6 de l'arrêté préfectoral, le conseil municipal de la commune de la Chapelle-Glain est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Décision :

Après en avoir délibéré, et vote à main levée :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné.

➤ OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'Office Intercommunal des Sports sollicite une subvention exceptionnelle de 100 € à la commune pour l'acquisition de rollers.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accorde, pour l'année 2018, une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Office Intercommunal des Sports pour l'acquisition de rollers.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES RELATIVES AU GROUPE DE COMPETENCES OBLIGATOIRE DE LA GEMAPI

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées relatives au groupe de compétences obligatoires de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations et aux compétences facultatives qui y sont liées.

VIE PRATIQUE

BIBLIOTHEQUE



Nouveau : une boîte à lire est à votre disposition à la Mairie. C'est une mini-bibliothèque gratuite.

Le principe :

- Un libre accès, l'échange et le partage de livres
- Prenez un livre gratuitement
- Déposez l'un de vos propres livres (3 livres maximum)

MAIRIE

Nous vous informons que LA MAIRIE va déménager au 4 rue du Flavier – LA CHAPELLE-GLAIN.

En raison du déménagement le secrétariat de la Mairie sera fermé du 29 octobre 2018 au 5 novembre 2018 inclus.

En effet après une bonne année de travaux, la nouvelle Mairie et votre agence postale communale vont ouvrir leurs portes au public **le 6 novembre 2018**. Un bâtiment accessible à tous. La Poste sous une autre forme sera ouverte aux mêmes horaires que la Mairie. Vous y trouverez pratiquement les mêmes services que l'organisation précédente voir plus.

Nous avons prévu une journée de type portes ouvertes **le mardi 13 novembre 2018 de 10h à 12h et de 14h à 16h**, n'hésitez pas à venir nous y rejoindre les élus et le personnel communal seront très heureux de vous faire découvrir cette magnifique réalisation et de répondre à vos questions. En même temps nous vous ferons découvrir le projet voies douces que nous allons mettre en place autour de ce bâtiment en direction de notre plan d'eau.

Les horaires de la Mairie et de l'Agence Postale :

- Le lundi de 9h à 12h
- Le mardi de 9h à 12h
- Le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- Le jeudi de 9h à 12h
- Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15

TABAC/PRESSE

Jacqueline BORDIER ayant fait valoir ses droits à la retraite, induit l'arrêt du bar tabac presse de notre commune. D'ailleurs Jacqueline, Thierry de « Votre Marché » et la commune se sont associés pour répondre aux besoins des habitants. Aujourd'hui vous pouvez donc vous ravitailler en journaux presse et tabac à la supérette « Votre Marché ». La Municipalité tient à remercier Thierry MARCHAND et souhaite à Jacqueline une excellente retraite.

JOURNÉE CITOYENNE

A la demande de jeunes retraités de notre commune, l'équipe municipale propose d'organiser **le 22 novembre 2018**, sa première journée citoyenne.

En effet des habitants de la commune souhaitent se mobiliser bénévolement pour réaliser des petits travaux (chantiers d'amélioration du cadre de vie, rénovations d'équipements, valorisation du patrimoine etc...)

C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de devenir acteur pour le bien commun, accompagné des élus et agents municipaux.

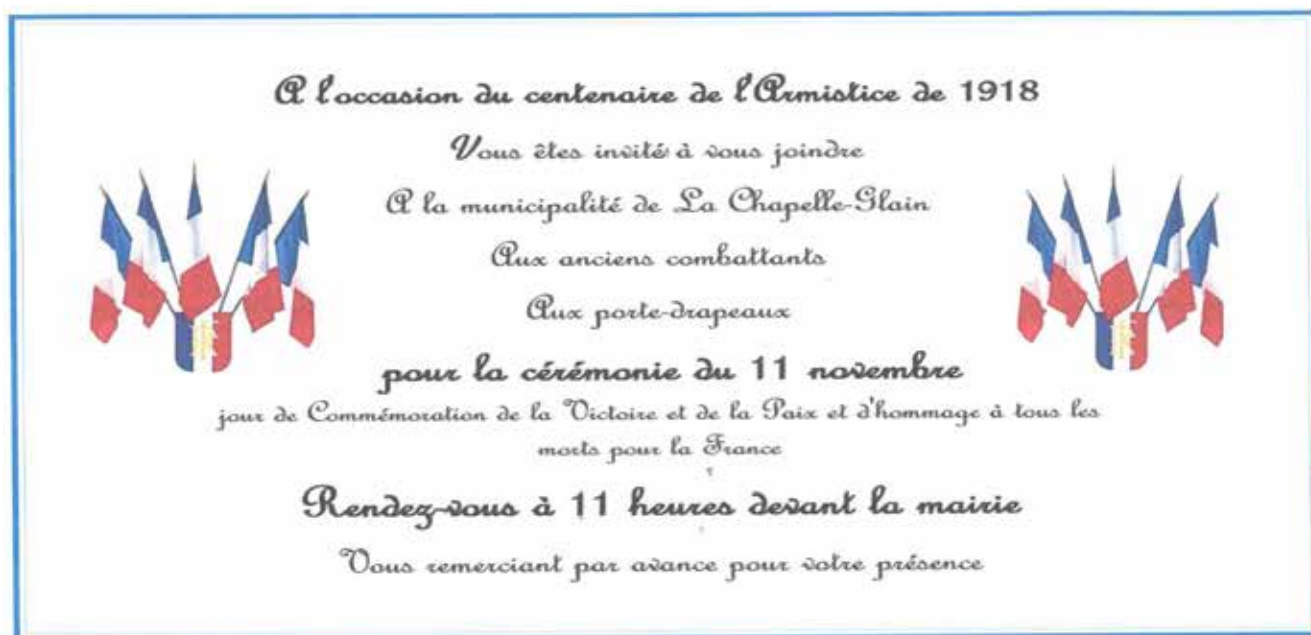
En favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, anciens et nouveaux habitants, élus et associations, se faire ensemble contribue au mieux vivre ensemble.

Si vous êtes volontaire, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie avant le 20 novembre 2018.

Nous serons heureux de vous accueillir de 9h à 16h30 pour réussir cette première journée.

L'équipe Municipale

RASSEMBLEMENT DU 11 NOVEMBRE



INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Nouvellement domiciliés sur la commune ou ayant 18 ans avant le 28 février 2019, venez vous inscrire en Mairie avant le 31 décembre 2018. Apportez votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Régulièrement au printemps de nombreux riverains s'interrogent et nous interrogent sur le rôle de chacun. Aussi nous vous rappelons que l'entretien des trottoirs est une obligation que vous avez, tout comme la taille des haies qui empiètent sur le trottoir, la coupe des branches qui s'emmêlent autour des fils téléphoniques ainsi que le nettoyage des ruisseaux et fossés sur vos parcelles.

DECHETTERIES



Plus d'informations au
0 800 00 16 32
(numéro vert)

PÉRIODE HIVERNALE (horaires d'hiver)				
	Châteaubriant	Soudan	Petit Auverné	Rougé
Lundi	14h-17h		14h-17h	9h-12h
Mardi	14h-17h			
Mercredi	14h-17h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
Judi	14h-17h			
Vendredi	14h-17h		14h-17h	
Samedi	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h

PÉRIODE ESTIVALE (horaires d'été)				
	Châteaubriant	Soudan	Petit Auverné	Rougé
Lundi	14h-19h		14h-19h	9h-12h
Mardi	14h-19h			
Mercredi	14h-19h	14h-19h	9h-12h	14h-19h
Judi	14h-19h			
Vendredi	14h-19h		14h-19h	
Samedi	9h-12h	14h-19h	9h-12h	14h-19h

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU DON

2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini !



En janvier 2019, les pesticides de jardins seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf biocontrôles, faibles risques et utilisables en agriculture biologique).

Petit rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2017, les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...)

La **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité). Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique restent autorisés.

Différents sites internet peuvent vous aider à changer vos pratiques :

www.jardinaunaturel.org

www.jardiner-autrement.fr

Contact : Syndicat Mixte du BV du Don – www.syndicatdudon.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE

- L'élève doit être présent 5 minutes avant l'horaire, et signaler clairement sa présence au conducteur tout en restant sur le côté de la voie.
- Il s'engage à respecter le règlement et les consignes données par le conducteur ou toute autre autorité.
- Il s'engage à adopter un comportement qui ne mette pas en jeu la sécurité du transport, et respecter les consignes de sécurité.
- Chaque élève s'engage à adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des autres passagers, du conducteur, et du matériel.

De plus, le gilet jaune et la carte de transport valent ensemble titre de transport et sont obligatoires. L'élève doit être vêtu de son gilet jaune, DE JOUR COMME DE NUIT, de son domicile à son établissement scolaire le matin et inversement le soir, c'est-à-dire :

- à la montée dans le car,
- dans le car,
- à la descente du car,
- à l'entrée et à la sortie de son établissement,
- sur la plateforme des cars de CHATEAUBRIANT.

En cas de non-respect du règlement intérieur, une sanction sera prononcée à l'encontre de l'élève pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive des transports scolaires.

CHIENS EN DIVAGATION

On parle de **divagation du chien** pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son maître passible d'une amende. Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.

Un chien est considéré comme en état de divagation :

- s'il n'est plus sous la surveillance de son maître ;
- s'il n'est plus à portée de voix de son maître ;
- s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m ;
- s'il est abandonné ou errant.

Une rentrée au RAP pleine de nouveautés

Tous les âges sont concernés de 9 mois à 99 ans, ...

Commençons par les plus jeunes : Atelier « bébés chanteurs »

Ce stage s'adresse aux enfants de 9 mois à 3 ans accompagnés d'une personne de confiance (parent, grand-parent, assistante maternelle). Il se déroulera au Petit-Auverné sur 5 séances de 45 mn pour permettre au tout-petit de développer sa mémoire, sa voix, son écoute musicale, sa psychomotricité, sa communication. Il sera assuré par Corinne Chervelier, formée à la pédagogie Martenot. Le jour sera défini en fonction des disponibilités des participants.

Continuons par les artistes : Atelier « Dessin et Peinture »

Marc Bernier vous propose de rejoindre son nouveau groupe un mercredi par mois de 14h à 17h au RAP. Vous pourrez découvrir ou peaufiner les techniques du dessin (au crayon, au fusain, à la mine de plomb, à l'encre) et de la peinture (acrylique et aquarelle).

Terminons par les séniors :

- Atelier « Histoire de ... » : Marie-Delphine Noël, ergothérapeute à la retraite, a longtemps exercé auprès de personnes présentant des troubles de la mémoire et de l'orientation. Elle animera un atelier au RAP un mardi matin tous les 15 jours (hors vacances scolaires), de 10h à 11h30. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans souhaitant travailler leur mémoire autour d'activités variées.

- Atelier « Posture et Mouvement » : Blanche Augarde-Dollé, psychomotricienne, **créé un nouveau groupe sur la commune de la Chapelle-Blain tous les lundis après-midi (hors vacances scolaires)**, de 16h à 17h15 à la salle de sport. Il vous permettra de mieux ressentir ce qui se passe dans votre corps pour en améliorer le contrôle moteur ; de vous relaxer, de régler votre tonus ; d'entretenir vos capacités motrices afin de prévenir des chutes.

- Aide administrative pour vos démarches informatiques (ex : chèques emploi service, Améli, caisses de retraite, ...). Les salariées et bénévoles qualifiés peuvent vous recevoir sur rendez-vous au RAP (ou dans certains cas se déplacer à votre domicile).

Pour plus de renseignements, contacter le RAP au 02.40.55.59.32.

Relais Accueil Proximité - Manoir de la Renaudière 7, Rue Sophie Trébuchet 44670 Petit Auverné

Tel :02.40.55.59.32 - Courriel : rap.relais-accueil-proximite@orange.fr

ETAT-CIVIL

• NAISSANCES

MAGRÉ Dany né le 26/08/2018 à CHATEAUBRIANT

MENUT Manolo né le 30/08/2018 à ANGERS

• DECES

FRANCHET née ROUX Denise décédée le 15/09/2018 – 99 ans

VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ ASSOCIATIF GLAINOIS

- Pour la location de la caisse frigo : le responsable est **Mr Hugo GOUSSEAU** 06.73.47.14.48
- Pour la location de vaisselle : les responsables sont **Mr Lionel MOREAU** 06.87.48.78.18 et **Mr Freddy GATBOIS** 07.88.09.20.68
- Pour la location vaisselle (si vous louez la salle polyvalente) : le responsable est **Mr Maël CHARMEL** 06.74.09.53.25

ORGANIGRAMME DU CAVUSG

Président : Emilie HENRY
Vice-Président : Frédéric RICAUD
Secrétaire : Charlie GALISSON
Secrétaire Adjointe : Françoise BOUSSIN
Président Jeunes : Fabrice ROUENE
Trésorier : Valentin GONTIER
Trésorier Adjoint : Guillaume PUCEL – Maxence TAILLANDIER
Membres du bureau : Laurent BRANCHEREAU – Jean-Yves MATHÉ – Sylvie GONTIER – Nicolas HENRY – Elodie RABERGEAU

Entraîneur : Sébastien PLUMELET
Entraîneur Jeunes : Patrice HENRY – Alban BODENES – Chloé GILET – Nicolas BOUSSIN

Dirigeants :

Séniors (38 joueurs – 2 équipes)

Séniors A

Frédéric RICAUD
 Gildas GOUSSEAU
 Stéphane HENRY

Séniors B

Elodie RABERGEAU
 Laurent BRANCHEREAU
 Jean-Yves MATHÉ

U18 – U17 – U16 : Frédéric RICAUD
U15 – U14 : Frédéric RICAUD
U13 – U12 : Stéphane HENRY
U11 – U10 : Mickael ADAM et Frédéric LARDEUX
U6 – U7 – U8 – U9 : Laurent DUPONT et Franck DUGUÉ

CEREMONIE « BOUT DE FORET »



La cérémonie commémorative a eu lieu le dimanche 22 juillet 2018. Dépôt d'une gerbe à la Chopinière à SOUDAN et messe devant le monument aux morts de Bout de Forêt

DATES A RETENIR

- **19 octobre** : Tonus du CAVUSG
- **20 octobre** : Repas des classes au Relais-Glainois
- **11 novembre** : Concours de belote du CAVUSG
- **11 novembre** : Défilé au monument aux morts + Repas du Club et des AFN
- **08 décembre** : Marché de Noël à l'école
- **09 décembre** : Poule au pot et bal du Club de l'Amitié au Relais-Glainois
- **13 janvier 2019** : Vœux du Maire

***Pour le prochain bulletin municipal,
 vos articles sont à déposer avant le 15 décembre 2018
 Au secrétariat de la Mairie ou par mail :
 comunelachapelleglain@wanadoo.fr***

